

Consultation du public

1^{er} temps sur les modalités de la consultation

du 4 au 30 octobre 2010

Bilan

Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Les modalités de consultation.....	4
2.1.	Une démarche à l’initiative de RFF.....	4
2.2.	Objet de la consultation	5
2.3.	Période et lieux de consultation	5
2.4.	Annonce de la consultation.....	6
2.5.	Moyens d’information et de participation du public	6
	• Totem GPSO.....	6
	• Brochure « Les modalités de la consultation du public ».....	6
	• Brochure « GPSO, l’essentiel à retenir ».....	7
	• Bulletin de participation	7
	• Site internet	7
2.6.	La consultation en chiffres.....	8
	• Méthode d’analyse	8
	• Validité des avis	8
3.	Synthèse des avis exprimés et suites données par RFF.....	12
3.1.	Prise en considération des avis du public.....	12
3.2.	Annonce et durée de la consultation.....	12
3.3.	Consultation sur le site Internet du projet, www.gpsso.fr	13
3.4.	Réunions publiques.....	13
3.5.	Calendrier de consultation.....	13
3.6.	Thèmes sur lesquels le public souhaite être particulièrement informés et consultés.....	14
	Les gares	14
	Les mesures de réduction des nuisances	14
4.	Autres thèmes abordés	15
4.1.	Contestation de l’opportunité du projet.....	15
4.2.	Expropriation : mode d’emploi	15
4.3.	Thèmes divers	16
5.	Conclusion.....	17
6.	Annexes	18
	Annexe 1 - Article lettre information des GPSO n°7 sur les gares.....	18
	Annexe 2 - Liste des 148 communes du fuseau	19
	Annexe 3 - Liste des 160 points de consultation du 1 ^{er} temps	21
	Annexe 4 - la consultation : on en a parlé dans la presse	25

1. Introduction

Dans le prolongement de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) consiste à réaliser deux lignes nouvelles de Bordeaux vers Toulouse et de Bordeaux vers l'Espagne.

Le GPSO a pour but l'amélioration de la desserte du grand Sud-Ouest et des agglomérations, avec la réalisation de gares nouvelles et la création de raccordements ferroviaires entre les lignes nouvelles et le réseau existant pour desservir les gares existantes.

Il inclut également la modernisation de la ligne existante entre Bordeaux et Hendaye en prenant en compte l'amélioration de la desserte entre Arcachon et le sud aquitain.

Pour ce projet de grande ampleur, RFF a mis en place une démarche de concertation qui implique l'ensemble des 1 000 acteurs des 6 départements et une consultation ambitieuse, en priorité auprès des 600 000 habitants des 148 communes concernées.

La consultation a pour objectif de recueillir l'avis du public avant chaque étape intermédiaire de définition du projet et de le prendre en considération dans les études.

Ce bilan synthétise le premier temps de la consultation du public qui portait sur les modalités de consultation.

2. Les modalités de consultation

2.1. Une démarche à l'initiative de RFF

RFF a élaboré une méthodologie d'études et de concertation innovante inscrite dans son protocole cadre, signé le 26 décembre 2007. Elle s'appuie sur une concertation approfondie et continue avec les acteurs locaux pour définir les caractéristiques techniques des projets de lignes nouvelles. La concertation dans chaque territoire constitue une des composantes majeures du principe de « co-élaboration » du projet qui permet d'alimenter les études et d'éclairer les décisions à prendre.

Suite au bilan de la concertation de l'étape 1 (recherche du fuseau de passage) et à la demande de la Commission Nationale du Débat Public et des garants de la concertation (cf. compte-rendu des garants fin 2009), RFF a décidé de compléter la concertation d'un dispositif de consultation du public pour accompagner l'étape 2 des études de GPSO, dont l'objectif est d'arrêter le tracé des lignes nouvelles d'ici fin 2011.

L'objectif de cette consultation directe et continue est de recueillir les avis, observations ou suggestions du public sur des aspects du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest qui le concernent.

C'est un moment important dans la vie du projet pour que chacun puisse prendre connaissance des enjeux des deux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, et apporte les informations qu'il juge utiles pour la meilleure conception et insertion du projet dans son environnement.

La consultation doit contribuer à définir progressivement le meilleur tracé possible, à préciser les mesures d'insertion, à évaluer les enjeux fonciers et patrimoniaux et à anticiper les conditions de réalisation des travaux. Elle doit également servir à faire partager les enjeux des services ferroviaires qui seront apportés par ces futures lignes nouvelles.

La consultation du public est organisée à chaque temps fort de l'étape 2, selon le calendrier suivant :

- **Octobre 2010** : information sur le projet (état d'avancement, programme des études et de la concertation, ...) et sollicitation de l'avis du public sur les modalités de la consultation.
- **Décembre/Janvier 2011** : information et sollicitation de l'avis du public sur les hypothèses de tracés ;
- **3^e trimestre 2011** : information et sollicitation de l'avis du public sur les résultats de la comparaison des hypothèses de tracés et sur le tracé à approfondir ;
- **4^e trimestre 2011** : information et sollicitation de l'avis du public sur le ou les tracé(s) proposé(s) et les mesures d'insertion à envisager.

La consultation s'inscrit dans la continuité du dispositif d'information initié depuis l'origine du projet. Le public a ainsi pu s'exprimer sur l'opportunité du projet lors des débats publics de 2005 (Bordeaux-Toulouse) et 2006 (Bordeaux-Espagne) ; la phase d'enquête d'utilité publique, offrira à nouveau l'occasion aux habitants de faire connaître leur avis avant que le projet ne soit déclaré d'utilité publique.

2.2. Objet de la consultation

Le premier temps a porté sur le dispositif de consultation mis en place par RFF. Les avis et observations exprimés devaient permettre à RFF d'améliorer si nécessaire le dispositif pour les trois temps suivants, en liaison avec les garants de la concertation.

4 questions ont été posées :

- ***Que pensez-vous du dispositif de consultation du public mis en place : lieux, calendrier... ?***
- ***Y a-t-il des thèmes sur lesquels vous souhaiteriez être particulièrement informés et consultés : gares, services aux voyageurs... ?***
- ***Que pensez-vous des brochures d'information mises à disposition : traitement de l'information, clarté, forme... ?***
- ***Avez-vous des suggestions pour améliorer ce dispositif de consultation ?***

Tout autre avis pouvait être exprimé dans la rubrique « Avis libre ».

2.3. Période et lieux de consultation

Pour une articulation optimale avec les instances de concertation et de pilotage des études, la durée de chaque temps de consultation a été fixée à 3 semaines.

Initialement prévue du 4 au 22 octobre, le 1^{er} temps de consultation s'est prolongé jusqu'au 30 octobre. En effet, compte tenu du nombre de points de consultation à équiper, la période d'installation s'est avérée plus longue que prévue. Afin que chacun puisse accéder à l'information et avoir du temps pour donner son avis, RFF a donc décidé de prolonger la période de cette première consultation d'une semaine.

Plus de 160 points de consultations (totems GPSO) ont été installés dans les mairies concernées par le fuseau, les collectivités et chez les partenaires de RFF qui ont accepté d'accueillir la consultation*. La liste complète des points de consultation figure en annexe.

Une consultation en ligne a également été mise en place sur le site www.gpso.fr, accessible pendant toute la période de consultation.

*Les mairies des trois communautés de communes Nive-Adour, Errobi et Sud Pays basque (sauf la commune Arcangues) n'ont pas accepté le totem GPSO dans leurs locaux.

2.4. Annonce de la consultation

Le public a été informé de la période et des modalités de consultation par différents moyens :

- 285 000 lettres d'information GPSO N°6 ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants directement concernés, la semaine précédant la phase de consultation.
- des encarts ont été publiés dans la presse locale (Sud Ouest, Dépêche du Midi, Journal du Pays Basque) le 28 septembre 2010.
- un premier communiqué de presse a été envoyé le 4 octobre 2010 à l'ensemble des médias locaux afin d'annoncer la consultation, puis un second le 11 octobre 2010 afin d'annoncer la prolongation de la consultation.

2.5. Moyens d'information et de participation du public

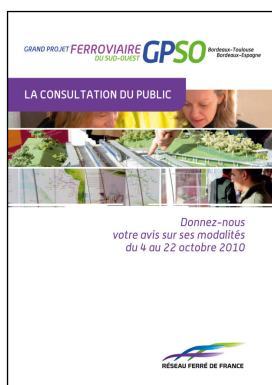
Au total, ce sont **près de 400 000 documents** qui ont été mis à la disposition du public lors de ce 1^{er} temps de consultation.

• Totem GPSO

Un totem GPSO dédié à la consultation du public a été installé dans les 160 points accueillant l'opération. Il mettait à la disposition du public l'ensemble des brochures d'information et de participation.

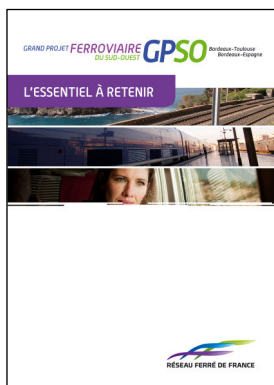


• Brochure « Les modalités de la consultation du public »



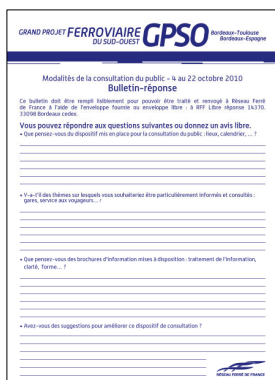
Sur 4 pages étaient présentées les modalités de la consultation : objet et forme de la consultation, articulation avec les instances de concertation et de pilotage des études, calendrier, questions posées, méthode de prise en considération des avis et informations pratiques.

• Brochure « GPSO, l'essentiel à retenir »



Sur 8 pages était présenté le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest : la ligne nouvelle Bordeaux-Espagne, la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse, le calendrier d'études et de réalisation, l'utilité des deux lignes nouvelles pour les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et la méthode mise en œuvre par RFF pour la meilleure insertion possible du projet sur le territoire.

• Bulletin de participation



Un bulletin reprenant les 4 questions posées et une partie « Avis libre » permettait au public d'exprimer son avis et de faire des observations ou propositions. Il devait être renvoyé à Réseau Ferré de France à l'aide de l'enveloppe « Libre-réponse » fournie.

• Site internet



Une rubrique spéciale Consultation du public a été créée sur le site Internet www.gpso.fr afin de participer sans avoir à se déplacer dans les différents points de consultation. Le public pouvait accéder à l'ensemble des brochures d'information et donner son avis grâce à un formulaire.

2.6. La consultation en chiffres

• Méthode d'analyse

Chaque avis a été traité et décrit selon les critères suivants :

- Département et commune d'origine
- Format de réponse : bulletin papier ou électronique
- Thème traité (chaque avis peut concerner un ou plusieurs thèmes).

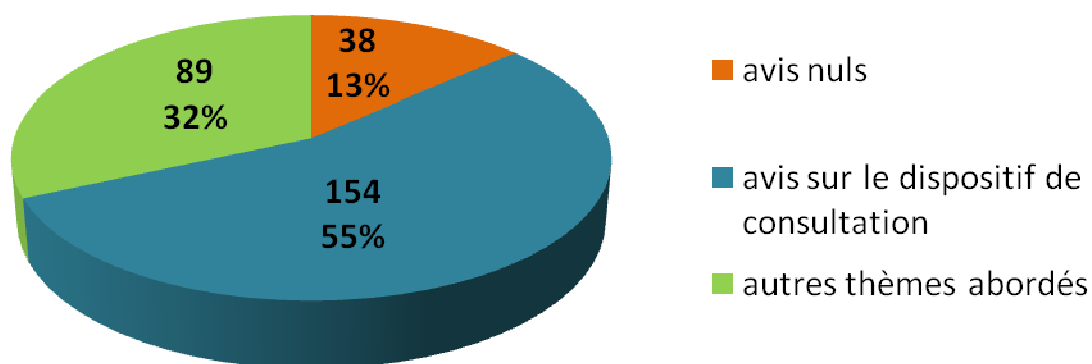
A partir de ces trois critères, une analyse quantitative a été réalisée. Une analyse détaillée du contenu des avis a ensuite permis de formuler des propositions à partir de chaque thème abordé.

• Validité des avis

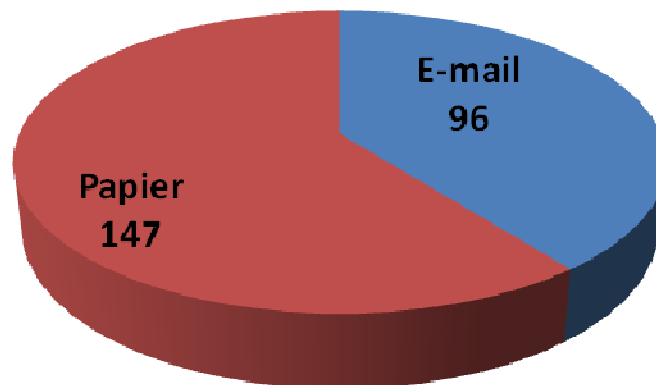
281 avis au total ont été adressés à RFF. 38 avis ont été jugés nuls car ils n'avaient aucun lien avec la consultation du public ni le projet : demandes de dons, tracts, bulletins d'adhésion à un parti politique, enveloppes vides, carte postale, papier toilette...

Le bilan a donc porté sur **243 avis**, dont **154** répondaient à au moins une des questions posées. Un avis pouvait contenir plusieurs thèmes, suggestions ou observations.

Répartition des avis selon leur contenu

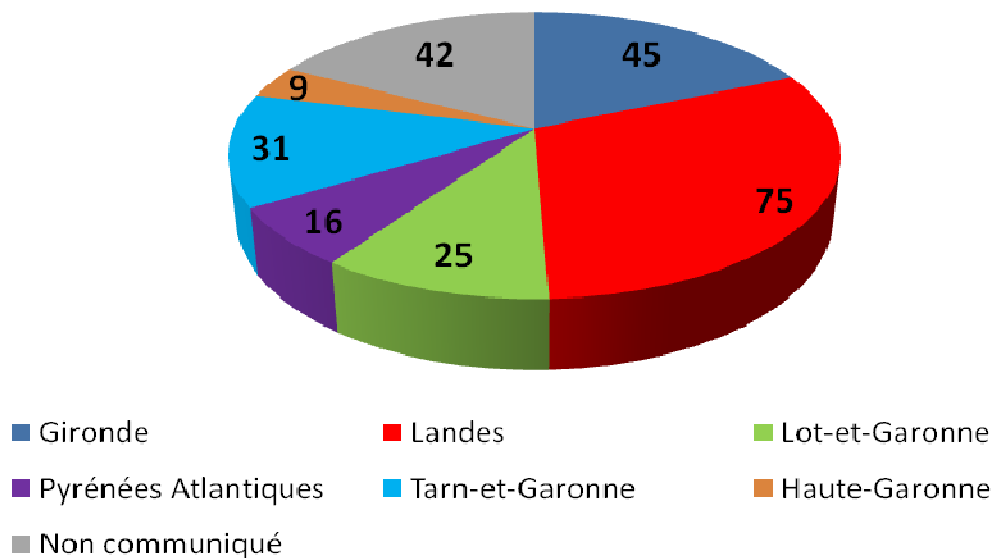


Supports d'envoi des avis



60,5% des avis ont été envoyés par courrier postal contre 39,5% par courrier électronique.

Répartition des avis par département

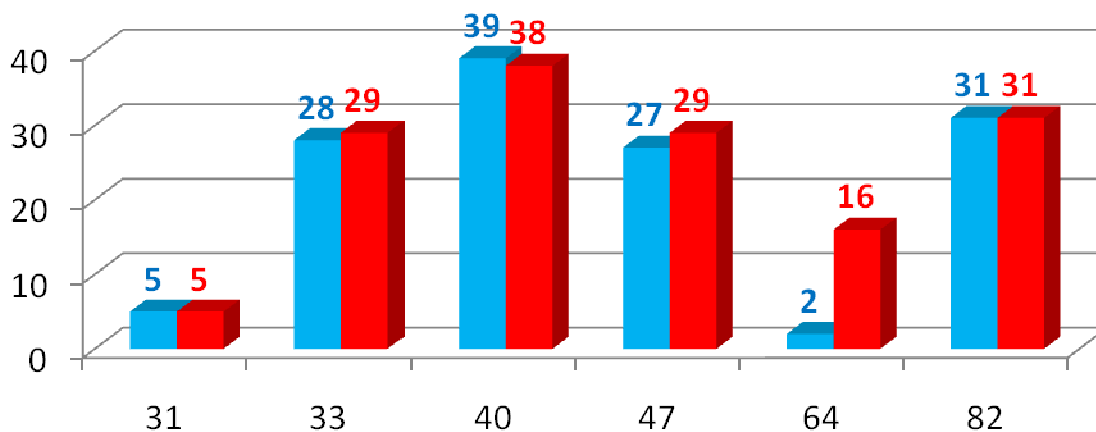


C'est dans les Landes que l'on compte le plus grand nombre d'avis, avec plus de 30%. La Gironde est le deuxième contributeur.

C'est en Haute-Garonne, où le fuseau ne traverse que 5 communes que le nombre d'avis est le plus bas, avec un total de 9.

40 avis ne renseignaient pas leur origine territoriale.

Communes ayant participé à la consultation et communes concernées par le fuseau dans chaque département



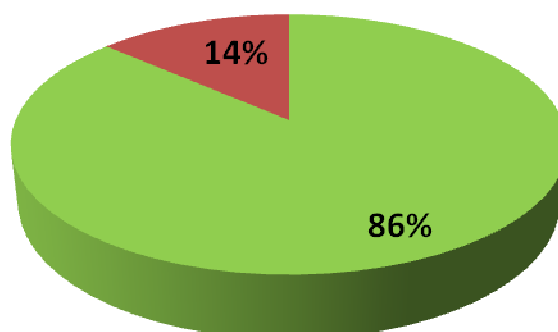
■ communes équipées du dispositif ■ communes traversées par le fuseau

A l'exception des Pyrénées-Atlantiques, il y a eu une large adhésion des communes à la démarche de consultation ; plus de 130 d'entre elles ont accepté de l'organiser dans leur mairie et d'accueillir un totem GPSO.

Certaines communes ne font pas partie du fuseau mais sont concernées par GPSO. Quatre d'entre elles ont donc reçu un totem GPSO, à leur demande ou sur proposition de RFF :

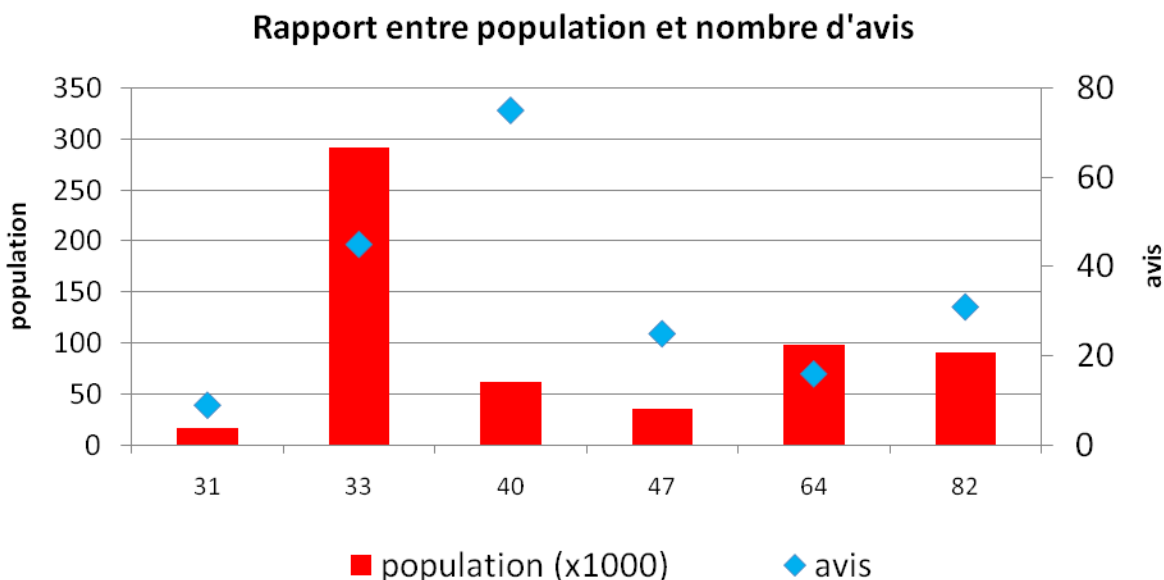
- Dax et Mont-de-Marsan (Landes)
- Agen (Lot-et-Garonne)
- Montech (Tarn-et-Garonne).

Participation des communes concernées par le fuseau au dispositif de consultation



- communes du fuseau ayant accepté le dispositif de consultation
- communes du fuseau n'ayant pas accepté de dispositif

Au total, 86% des communes intégrées au fuseau de 1000m ont accepté de recevoir un dispositif de consultation (totem GPSO).



En moyenne, le nombre d'avis par habitant d'une commune concernée s'élève à :

- Haute-Garonne : 1 pour 1889 habitants
- Gironde : 1 avis pour 6469 habitants
- Landes : 1 avis pour 823 habitants
- Lot-et-Garonne : 1 pour 1424 habitants
- Pyrénées Atlantiques : 1 pour 6144 habitants
- Tarn-et-Garonne : 1 pour 2913 habitants.

On peut constater que si le taux de participation du Lot-et-Garonne est bas par rapport au nombre de communes ayant reçu le dispositif, il est en revanche élevé par rapport au nombre d'habitants. Les communes participantes y sont de petites tailles. Les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde ont les taux de participation les plus bas.

3. Synthèse des avis exprimés et suites données par RFF

243 avis exploitables ont été exprimés, dont **154 sur le dispositif de consultation** à proprement parler. 42 % de ces 154 avis proposent des suggestions pour améliorer le dispositif.

Les avis et suites données par RFF sont regroupés par thème de préoccupations majeures. Les observations portées ci-dessous reflètent les propos exprimés par les participants à la consultation sans volonté d'interprétation de Réseau Ferré de France.

3.1. Prise en considération des avis du public

5% des avis portent sur la manière dont les avis exprimés seront pris en considération, en particulier dans le choix final des tracés.

Suite donnée par RFF

Pour les trois prochains temps de consultation, les avis et contributions portant sur des éléments techniques (demandes d'intégration d'éléments pour l'analyse, la comparaison ou l'optimisation des hypothèses de tracés), seront transmis aux équipes qui réalisent les études. Après analyse, ils seront pris en compte dans les propositions de RFF pour les étapes suivantes.

Par exemple, si une personne identifie une zone particulière à protéger, RFF l'ajoutera pour la comparaison des hypothèses de tracés et en tiendra compte dans les ajustements de solutions techniques à proposer.

3.2. Annonce et durée de la consultation

8% des avis jugent le délai de consultation (3 semaines) trop court ou le dispositif d'annonce insuffisant.

Suite donnée par RFF

Pour le 2^e temps de consultation, RFF a renforcé le dispositif d'information.

- près de 300 000 exemplaires de la lettre d'information GPSO n°7 seront distribués la semaine du 13 au 17 décembre dans les boîtes aux lettres des habitants directement concernés,
- des encarts seront insérés dans la presse nationale et locale (le Monde, Journal Sud-ouest, Journal La Dépêche du Midi et Journal du Pays basque) le 14 décembre,
- un communiqué de presse sera adressé à l'ensemble des rédactions des médias locaux (presse écrite, radio, TV) le 16 décembre,
- RFF a également proposé aux mairies et autres partenaires de relayer l'information dans leurs supports de communication (publications institutionnelles, sites Internet...).

Le 2^e temps de consultation sera organisé à cheval sur les vacances de Noël, du 20 décembre 2010 au 8 janvier 2011, les personnes étant généralement plus disponibles à

cette période de l'année pour consulter les documents et donner leur avis ; cela permet également à ceux qui viendront en vacances dans la région de participer à cette consultation.

3.3. Consultation sur le site Internet du projet, www.gpso.fr

3,2% des participants ont fait part de difficultés lors de la saisie de l'avis en ligne.

Suite donnée par RFF

RFF a identifié les causes techniques de ces dysfonctionnements et les a corrigées.

3.4. Réunions publiques

13,8% des avis portent sur l'opportunité de réunions publiques organisées par RFF ; c'est le sujet le plus souvent abordé.

Réponse de RFF

Compte tenu du périmètre géographique du projet (410 km de lignes nouvelles, 148 communes), RFF a mis en place un mode de concertation directe avec les représentants des habitants, qu'ils soient élus ou associatifs. De nombreuses réunions (groupes de travail, commissions consultatives, réunions de proximité, ...) sont organisées avec eux, dont plus de 200 pour l'étape 2 des études. RFF n'est pas en mesure d'organiser, à son initiative, des rencontres directes avec le public sous forme de réunions publiques ; mais il continuera à répondre favorablement aux sollicitations des communes, Communautés de communes... pour participer à celles organisées par leurs soins.

De plus, les supports pédagogiques et le site www.gpso.fr sont élaborés de telle sorte qu'ils permettent à tout moment de s'informer et poser des questions via les rubriques « Je participe » et « Contact » du site.

3.5. Calendrier de consultation

6,4% des avis expriment une difficulté à participer à une consultation sans connaître le tracé.

Réponse de RFF

Ce n'est qu'à la fin de l'étape 2 des études, soit en fin d'année 2011, que sera arrêté le tracé des deux lignes nouvelles, après approbation ministérielle. L'avis des habitants, leurs observations et suggestions vont permettre de compléter les études pour la recherche du tracé. C'est pourquoi, en complément de la concertation avec les acteurs du territoire, RFF a décidé d'associer le public avant de mettre au point le tracé. C'est dans le cadre de l'enquête d'utilité publique que la population sera invitée à donner son avis sur le tracé validé par décision ministérielle.

3.6. Thèmes sur lesquels le public souhaite être particulièrement informés et consultés

Les gares

13,6% des avis concernaient les gares, avec plusieurs niveaux d'interrogation : où seront-elles implantées ? Comment pourra-t-on y accéder ? Comment seront-elles interconnectées au réseau TER ? Comment fonctionne une gare en milieu rural ? Que va-t-il advenir des gares existantes ? Quelle est l'emprise nécessaire à l'édification d'une gare nouvelle ? L'une des principales préoccupations des participants est la localisation d'une gare à proximité de leur domicile.

Réponse de RFF

Le sujet des gares est un élément essentiel du projet et concerne directement les utilisateurs actuels et futurs des trains. C'est pourquoi RFF a souhaité rapidement apporter des éléments de réponses à certaines questions dans sa Lettre d'Info n°7 (voir en annexe).

L'approche proposée par RFF pour les gares TAGV (train aptes à la grande vitesse) et SR-GV (service régional à grande vitesse) consiste à associer les collectivités locales concernées pour concevoir un programme d'aménagement à long terme autour des gares nouvelles (éco quartiers, ZAC...). Depuis le lancement des études, des « comités gares » associant l'ensemble des futurs acteurs et partenaires ont été créés pour réfléchir à ce programme qui sera arrêté à la fin de l'année 2011. Les travaux de ces « Comités gares » seront régulièrement communiqués au public (site Internet, lettre d'information...).

Les réflexions des Comités gares sont alimentées par les travaux des 6 groupes de travail « Gares et dynamiques territoriales ». Objectifs de ces groupes de travail :

- Définir un programme d'actions cohérent et complémentaire pour l'aménagement des gares, principalement dans les domaines de l'intermodalité de transport et de l'aménagement des territoires ;
- Prendre en compte les projets de développement économique et/ou d'aménagement du territoire.

Les mesures de réduction des nuisances

L'analyse des avis fait également ressortir une demande d'information sur les mesures de protection de l'environnement et de réduction des nuisances sonores et visuelles.

Suite donnée par RFF

Il est possible à ce stade des études d'évoquer les types d'équipements ou de dispositifs à envisager mais de façon générique. En effet, les mesures d'insertion des lignes nouvelles sur le territoire ne seront définies qu'au 3^e trimestre 2011 et soumises à ce moment-là à l'avis des acteurs de la concertation. Le 4^e temps de consultation du public sera en partie consacré aux mesures d'insertion à envisager.

Pour répondre à l'attente des habitants d'être mieux informés sur ce sujet, RFF a décidé de réaliser une fiche sur les mesures d'insertion pouvant être envisagées sur ce type d'infrastructure. Elle sera disponible en janvier 2011.

D'ici là, certains éléments de réponse sont apportés dans la fiche thématique intitulée « Emprise d'une ligne nouvelle », consultable sur le site www.gpso.fr, rubriques documents à télécharger, fiches d'information, ou dans le totem GPSO.

Appréhender l'insertion dans un territoire d'une infrastructure ferroviaire n'est pas chose évidente. C'est pourquoi, avant de démarrer l'étape 2 de concertation et d'études pour la définition de GPSO, RFF a organisé deux voyages d'élus (mai et juin 2010) sur une section de la LGV Est européenne, mise en service en 2007. Cette visite d'une autre ligne nouvelle, présentant des équipements récents, avait pour objectif de rendre plus concrets les aménagements envisageables et de contribuer à une meilleure compréhension des propositions qui pourront être faites. Les élus ont aussi pu découvrir la gare nouvelle TAGV de Bezannes en périphérie de Reims et son projet de ZAC à proximité.

4. Autres thèmes abordés

Le 1^{er} temps portait sur les modalités de consultation du public proposées par RFF. Néanmoins, les avis exprimés sur d'autres sujets ont été comptabilisés, de même que les questions d'ordre personnel. Ils représentent 89 avis.

4.1. Contestation de l'opportunité du projet

30% des avis remettent en question l'opportunité du projet, de la grande vitesse, et posent la question du financement de ce projet.

Suite donnée par RFF

L'opportunité du projet a été l'objet des deux débats publics de 2005 (Bordeaux-Toulouse) et 2006 (Bordeaux-Espagne) organisés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. Sur la base des conclusions des débats publics, RFF a pris la décision de poursuivre les études pour la création des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, pour l'aménagement des lignes existantes et la recherche d'un tronc commun aux deux projets. Les délibérations du Conseil d'Administration de RFF sont disponibles sur le site www.gpso.fr.

4.2. Expropriation : mode d'emploi

7,2% des avis concernent les acquisitions et la procédure appliquée.

Suite donnée par RFF

Réseau Ferré de France cherche avant tout, dans la définition du tracé d'une ligne nouvelle, à éviter les propriétés bâties. Néanmoins, il est toujours nécessaire de procéder à des acquisitions. Elles sont régies par la réglementation sur les acquisitions pour cause d'utilité publique (code de l'expropriation).

Les inquiétudes des habitants sur ce sujet sont légitimes ; cependant, à ce stade des études, il n'est pas possible de connaître avec précision les propriétés qui devront être acquises, le tracé des deux lignes nouvelles n'étant pas défini. Les acquisitions des propriétés bâties nécessaires à la réalisation des lignes nouvelles ferroviaires du GPSO seront envisagées à partir de la déclaration d'utilité publique (DUP). Les indemnisations des propriétaires seront définies par France Domaine pour le compte de l'Etat. RFF mettra tout en œuvre pour faciliter les démarches des propriétaires et des locataires concernés.

RFF s'efforce néanmoins dès à présent d'informer au mieux les habitants. C'est dans ce sens qu'il a consacré à cette question 3 fiches d'information sur la procédure d'acquisition :

- Une fiche « Acquisitions des bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales »
- Une fiche « Acquisitions des propriétés bâties »
- Une fiche « Acquisitions des terres agricoles, sylvicoles et viticoles ».

Ces fiches sont disponibles dans les totems de consultation du public et sur le site Internet www.gpso.fr.

4.3. Thèmes divers

Les thèmes suivants ont été abordés dans les avis, mais de manière isolée.

- Mesures compensatoires dans le cadre du passage de la ligne dans des zones naturelles protégées
- Nature et utilité des classements environnementaux
- Possibilité d'interconnecter les gares LGV et les aéroports
- Montant de la participation de chaque collectivité au financement des lignes nouvelles
- Services embarqués dans les trains
- Place de la SNCF dans le projet GPSO ...

5. Conclusion

De manière générale, les suggestions et propositions exprimées lors de ce 1^{er} temps ont permis à Réseau Ferré de France d'être à l'écoute du public et d'améliorer les modalités de consultation du public, en particulier les moyens d'annoncer la tenue de la consultation.

Elles ont également permis d'identifier les sujets de préoccupation et d'interrogation majeurs des habitants, comme par exemple les gares, les acquisitions foncières et les mesures d'insertion. RFF va renforcer le dispositif d'information sur ces sujets.

Des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre à l'issue de la consultation, entre autres le sujet des gares traité dans la lettre d'information N°7 (nov. 2010).

Le 2^e temps de consultation du public s'ouvrira le 20 décembre 2010 et portera sur la présentation des hypothèses de tracés des deux lignes nouvelles. Réseau Ferré de France espère que les améliorations apportées au dispositif permettront à un plus grand nombre d'habitants de participer et de faire part de ses suggestions ou propositions.

6. Annexes

ANNEXE 1 - ARTICLE LETTRE INFORMATION N°7 SUR LES GARES

1^{er} temps de consultation du public
(suite de la page 1)

Les gares, sujets d'interrogation : nos réponses à vos questions

Vous avez été nombreux à poser des questions sur les gares et à demander que la consultation du public porte également sur ce sujet, qui concerne directement les utilisateurs actuels et futurs des trains. Nous pouvons apporter dès aujourd'hui des éléments de réponses à certaines questions.



Gares nouvelles ou gares existantes, l'enjeu du choix

Lors de la réalisation de lignes nouvelles, la question des conditions de desserte des agglomérations qui vont bénéficier de l'apport de la grande vitesse se pose toujours. Il faut dire que cette question est complexe dans la mesure où elle touche à la fois les conditions d'exploitation de la ligne nouvelle voire la conception ou le choix de tracé mais également les conditions d'organisation et de développement urbain. Dans ces conditions, le choix de maintenir la desserte par les gares existantes correspond en général à une valorisation des structures existantes aussi bien ferroviaires qu'urbaines alors que le choix de réalisation d'une gare nouvelle souvent en périphérie d'agglomération correspond à un choix de développement économique ou urbain ou au constat de l'obsolescence ou de l'inadaptation de la gare existante. C'est ainsi que le choix d'une gare nouvelle pour la desserte par le train apte à la grande vitesse (TAGV) a été privilégié à Montauban, Agen et Mont-de-Marsan, alors que les agglomérations de Dax et de Bayonne ont privilégié l'utilisation des gares en site central dans le cadre d'opération de valorisation urbaine.

Quels sont la fonction et le rôle des gares nouvelles ?

Les gares nouvelles doivent assurer la desserte des agglomérations par les trains à grande vitesse mais également de l'ensemble des territoires. C'est pour cela qu'elles doivent être conçues comme de véritables pôles d'échanges multimodaux pour permettre la diffusion des effets de la grande vitesse. Dans cette optique, les gares nouvelles de GPSO seront également desservies par les TER pour assurer une continuité et complémentarité des services ferroviaires au bénéfice du plus grand nombre.

Y aura-t-il une interconnexion entre TAGV, TER, trains Grandes Lignes ?

Les gares nouvelles desservies par les TAGV seront en relation avec le réseau ferré existant afin d'assurer les connexions entre les trains régionaux et les trains à grande

vitesse. Les gares nouvelles seront ainsi positionnées soit à l'intersection de la ligne existante et de la ligne nouvelle (c'est le cas de la gare nouvelle de Montauban), soit au plus près des agglomérations afin de permettre un raccordement performant avec le réseau existant pour les TER (c'est le cas des gares nouvelles à Agen et Mont-de-Marsan).

Dans les agglomérations où il n'est pas prévu de gares nouvelles, les gares existantes seront bien sûr desservies par les trains régionaux et par les trains à grande vitesse grâce à des raccordements spécifiques entre la ligne nouvelle et la ligne actuelle pour arriver à la gare existante. C'est ainsi l'ensemble du réseau ferroviaire constitué des lignes existantes (souvent aménagées) et des lignes nouvelles qui permet de développer les services ferroviaires pour les habitants des régions concernées.

Les gares nouvelles seront-elles facilement accessibles ?

Pour garantir la meilleure accessibilité possible des gares nouvelles, leur localisation à proximité des réseaux routiers sera privilégiée. Par exemple, la localisation précise de la gare nouvelle de Mont-de-Marsan est actuellement étudiée à proximité de l'A65 et de l'échangeur du Caloy, et à proximité de la voie ferrée Mont-de-Marsan/Roquefort pour permettre l'accès des TER. La gare nouvelle d'Agen sur la rive gauche de la Garonne à proximité des grands axes de circulation de l'agglomération sera également reliée à la gare actuelle par une liaison TER spécifique et sera desservie par le réseau de transports en commun.

Quelle est l'utilité d'une halte SR-GV ?

Le Service Régional à Grande Vitesse (SR-GV) que la Région Aquitaine souhaite développer sur les lignes nouvelles répond prioritairement à une logique d'aménagement du territoire. Il a pour objectif de désenclaver les territoires actuellement mal ou pas desservis par le ferroviaire. C'est pourquoi la localisation des haltes SR-GV en zones intermédiaires est privilégiée comme par exemple le sud Gironde aux alentours de Captieux ou près de la côte landaise entre Dax et Bayonne.

Zoom sur la ZAC de la gare de Bezannes

Autour de la gare nouvelle TAGV de Bezannes en périphérie de Reims (Région Champagne Ardenne, LGV Est européenne), les acteurs locaux ont décidé de créer une ZAC (zone d'aménagement concertée) afin de doter l'agglomération d'un nouveau pôle d'activités économiques mais aussi de logements supplémentaires tout en maîtrisant le développement de ce secteur. L'objectif est de faire de ce nouveau pôle un quartier attractif et accueillant, permettant aux futurs habitants de « bien vivre » et à la future population active de « bien travailler » sans perturber l'identité historique de la ville de Reims.



Aménagement de la place de la gare (photo Mairie Bezannes)

Quel est l'emplacement précis des gares nouvelles ? Quels services seront offerts ? Quel est l'avenir des terrains autour des gares ?

A ce stade des études du projet, il est trop tôt pour connaître avec précision l'emplacement des gares nouvelles et les services qu'elles offriront. Dans tous les cas, leur localisation sera étudiée afin d'offrir les meilleures perspectives de développement pour les territoires et les agglomérations, et les meilleures conditions d'accessibilité (voir en encart l'exemple de la gare nouvelle de Bezannes-Reims).

En ce qui concerne l'avenir des terrains autour des gares, l'approche proposée par RFF consiste à associer les collectivités locales concernées pour concevoir un programme d'aménagement à long terme autour des gares nouvelles (éco quartiers, ZAC...). Depuis le lancement des études des « comités gares » associant l'ensemble des futurs acteurs et partenaires concernés ont été créés pour réfléchir à ce programme. Le programme définitif de chaque gare TAGV et SR-GV* ainsi que leur localisation seront arrêtés à la fin de l'année 2011.

Que vont devenir les gares existantes ?

La plupart des gares existantes aujourd'hui desservies par les TAGV continueront à l'être, en particulier au sud de l'Aquitaine qu'il s'agisse des gares entre Dax et Hendaye ou des gares du Béarn et de la Bigorre. Elles seront bien sûr aménagées en conséquence pour accueillir le surplus de voyageurs résultant des gains de temps et du nombre plus important de trains. L'ensemble des autres gares existantes continueront également à jouer un rôle majeur puisqu'elles assureront la desserte des territoires par des trains régionaux dont les services seront développés selon les objectifs des Conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

* TAGV : Train apte à la grande vitesse
SR-GV : Services régionaux à grande vitesse

Pour en savoir plus sur les gares, consultez le dossier de la 1^{ère} étape des études du GPSO sur le site internet.gpso.fr

ANNEXE 2 - LISTE DES 148 COMMUNES DU FUSEAU RETENU

Gironde :

ARBANATS
AYGUEMORTE-LES-GRAVES
BALIZAC
BEAUTIRAN
BEGLES
BERNOS-BEULAC
BORDEAUX
BOURIDEYS
CADAUJAC
CAPTIEUX
CASTRES-GIRONDE
CAZALIS
CUDOS
ESCAUDES
GOUALADE

ILLATS
LANDIRAS
LERM-ET-MUSSET
LUCMAU
MARIONS
PORTETS
PRECHAC
SAINT-LEGER-DE-BALSON
SAINT-MEDARD-D'EYRANS
SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU
SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET
SAINT-SELVE
VILLENAVE-D'ORNON
VIRELADE

Landes :

ANGOUME
ARUE
BEGAAR
BENESSE-MAREMNE
BEYLONGUE
BOURRIOT-BERGONCE
CANENX-ET-REAUT
CARCEN-PONSON
CERE
GELOUX
GOURBERA
HERM
LABENNE
LALUQUE
LESGOR
LUCBARDEZ-ET-BARGUES
MAGESCQ
MEES
ONDRES
ORX
OUSSE-SUZAN
PONTONX-SUR-L'ADOUR
POUYDESSEAUX
RETJONS
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
ROQUEFORT

SAINT-AVIT
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
SAINT-MARTIN-D'ONEY
SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
SAINT-YAGUEN
SARBAZAN
SAUBRIGUES
TARNOS
UCHACQ-ET-PARENTIS

Lot-et-Garonne :

AMBRUS
BOE
BRAX
BRUCH
BUZET-SUR-BAISE
CAUDECOSTE
COLAYRAC-SAINT-CIRQ
ESTILLAC
FALS
FARGUES-SUR-OURBISE
FEUGAROLLES
HOUEILLES
LAYRAC
LE PASSAGE
MOIRAX

MONGAILLARD
MONTESQUIEU
PINDERES
POMPIEY
POMPOGNE
ROQUEFORT
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
SAINT-MARTIN-CURTON
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME
SAUMEJAN
SAUVETERRE-SAINT-DENIS
SERIGNAC-SUR-GARONNE
VIANNE
XAINTRAILLES

Pyrénées Atlantiques :

AHETZE
ARBONNE
ARCANGUES
ASCAIN
BASSUSSARRY
BAYONNE
BIRIATOU
CIBOURE

LAHONCE
MOUGUERRE
SAINT-JEAN-DE-LUZ
SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
SAINT-PIERRE-D'IRUBE
URRUGNE
USTARITZ
VILLEFRANQUE

Tarn-et-Garonne :

ANGEVILLE
AUVILLAR
BRESSOLS
CAMPSAS
CANALS
CASTELFERRUS
CASTELMAYRAN
CASTELSARRASIN
CAUMONT
CORDES-TOLOSANNES
DONZAC
DUNES
ESCATALENS
FABAS
GARGANVILLAR
GRISOLLES

LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
LABASTIDE-SAINT-PIERRE
LACOURT-SAINT-PIERRE
LE PIN
MERLES
MONTAUBAN
MONTBARTIER
MONTBETON
POMPIGNAN
SAINT-AIGNAN
SAINT-CIRICE
SAINT-LOUP
SAINT-MICHEL
SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE
SAINT-PORQUIER

Haute-Garonne

CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
FRONTON

GRENADE-SUR-GARONNE
SAINT-JORY
SAINT-RUSTICE

ANNEXE 3 - LISTE DES 160 POINTS DE CONSULTATION DU 1^{ER} TEMPS

HAUTE-GARONNE (31)

Mairies

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
FRONTON
GRENADE-SUR-GARONNE
SAINT-JORY
SAINT-RUSTICE

Autres points

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DES MIDI PYRENEES
Cité administrative - boulevard Armand Duportal
31074 Toulouse cedex 10

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
6 rue René Leduc
31505 Toulouse cedex 5

GIRONDE (33)

Mairies

ARBANATS	ILLATS
AYGUEMORTE-LES-GRAVES	LANDIRAS
BALIZAC	LERM-ET-MUSSET
BEGLES	LUCMAU
BERNOS-BEULAC	MARIONS
BORDEAUX	PORTETS
BOURIDEYS	PRECHAC
CADAUJAC	SAINT-LEGER-DE-BALSON
CAPTIEUX	SAINT-MEDARD-D'EYRANS
CASTRES-GIRONDE	SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU
CAZALIS	SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET
CUDOS	SAINT-SELVE
ESCAUDES	VILLENAVE-D'ORNON
GOUALADE	VIRELADE

Autres points

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
Esplanade Charles de Gaulle
33000 Bordeaux cedex

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE
14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux cedex

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux cedex

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE
2 rue Jules Ferry - Cité administrative - Boîte 55
33200 Bordeaux cedex

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAPTIEUX GRIGNOLS
56 allée Saint Michel
33690 Grignols

LANDES (40)

Mairies

ANGOUME
ARUE
BEGAAR
BENESSE MAREMNES
BOURRIOT-BERGONCE
CANENX-ET-REAUT
CARCEN-PONSON
CERE
DAX
GELOUX
GOURBERA
HERM
LABENNE
LALUQUE
LESGOR
LUCBARDEZ-ET-BARGUES
MAGESCQ
MEES
MONT-DE-MARSAN

ONDRES
ORX
OUSSE-SUZAN
PONTONX-SUR-L'ADOUR
POUYDESSEAUX
RETJONS
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
ROQUEFORT
SAINT-AVIT
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
SAINT-MARTIN-D'ONEY
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
SAINT-YAGUEN
SARBAZAN
SAUBRIGUES
TARNOS
UCHACQ-ET-PARENTIS

Autres points

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX
15 avenue de la gare
40100 Dax

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TERRITOIRE ET DE LA MER DES LANDES
351 boulevard Saint Médard
40012 Mont-de-Marsan

CONSEIL GENERAL DES LANDES
23 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

PREFECTURE DES LANDES
26 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MARSAN
575 avenue Maréchal Foch
40000 Mont-de-Marsan

LOT-ET-GARONNE (47)

Mairies

AGEN
AMBRUS
BOE
BRAX

BRUCH
BUZET-SUR-BAISE
CAUDECOSTE
COLAYRAC-SAINT-CIRQ

ESTILLAC
FALS
FARGUES-SUR-OURBISE
FEUGAROLLES
HOUEILLES
LAYRAC
LE PASSAGE
MOIRAX
MONTGAILLARD
MONTESQUIEU

POMPIEY
POMPOGNE
ROQUEFORT
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
SAUVETERRE-SAINT-DENIS
SERIGNAC-SUR-GARONNE
VIANNE
XAINTRAILLES

Autres points

PREFECTURE DU LOT ET GARONNE
Place de Verdun
47000 Agen

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU LOT-ET-GARONNE
Cité administrative Lacuée
47000 Agen

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU LOT-ET-GARONNE
1721 avenue de Colmar
47000 Agen

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN
8 rue André Chenier
47000 Agen

PYRENNÉES ATLANTIQUES (64)

Mairies

ARCANGUES
BAYONNE

Autres points

PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES
2 rue du Maréchal Joffre
64021 Pau cedex

PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES
2 avenue allées marines
64100 Bayonne

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TERRITOIRE ET DE LA MER DES PYRENEES ATLANTIQUES
Boulevard Tourasse
64032 Pau cedex

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TERRITOIRE ET DE LA MER DES PYRENEES ATLANTIQUES
Pôle urbanisme Côte Basque
8 esplanade Europe
64600 Anglet

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE ANGLET BIARRITZ
15 avenue Maréchal Foch
64115 Bayonne Cedex

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ATLANTIQUES
64 avenue Jean Biray
64000 Pau cedex 9

TARN-ET-GARONNE (82)

Mairies

ANGEVILLE
AUVILLAR
BRESSOLS
CAMPSAS
CANALS
CASTELFERRUS
CASTELMAYRAN
CASTELSARRASIN
CAUMONT
CORDES-TOLOSANNES
DONZAC
DUNES
ESCATALENS
FABAS
GARGANVILLAR

GRISOLLES
LABASTIDE-SAINT-PIERRE
LACOURT-SAINT-PIERRE
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
LE PIN
MERLES
MONTAUBAN
MONTBETON
MONTECH
POMPIGNAN
SAINT-AIGNAN
SAINT-CIRICE
SAINT-LOUP
SAINT-MICHEL
SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE
SAINT-PORQUIER

Autres points

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU TARN-ET-GARONNE
2 quai de Verdun BP 775
82013 Montauban cedex

PREFECTURE DU TARN-ET-GARONNE
2 allée de l'empereur BP 779
82013 Montauban cedex

CONSEIL GENERAL DU TARN-ET-GARONNE
100 boulevard Hubert Gouze BP 783
82013 Montauban cedex

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTAUBAN - 3 RIVIERES
35 boulevard Danemark
82000 Montauban cedex

ANNEXE 4 - LA CONSULTATION : ON EN A PARLE DANS LA PRESSE

Sud Ouest, édition des Landes, 5 octobre 2010

**Landes La consultation
LGV est ouverte GPSO
Les Grands projets du
Sud-Ouest ont
officiellement lancé**

Landes La consultation LGV est ouverte
GPSO Les Grands projets du Sud-Ouest ont
officiellement lancé hier la période de
consultation, qui s'étalera en quatre temps
jusqu'au dernier trimestre 2011, sur les
hypothèses de tracé (lire également en page
région). Tous les habitants concernés sont en
priorité invités à participer à cette
consultation, soit via le site Pouydesseaux ;
Retjons ; Rivière-Saas-et-Gourby ; Roquefort
; Saint-Avit ; Saint-Geours-de-Marenne ;
Saint-Martin-d'Oney ; Saint-
Martin-de-Seignanx ; Saint-Paul-lès-Dax ;
Saint-Vincent-de-Paul ; Saint-
Vincent-de-Tyrosse ; Saint-Yagueu ;
Sarbazan ; Saubrigues ; Uchacq-et-Parentis.
Communauté d'agglomération du grand Dax
(15, avenue de la gare, 40100 Dax) ;
Direction départementale du territoire et de
la mer des Landes (351, boulevard Saint-
Médard ; 40012 Mont-de-Marsan) ; Conseil
général des Landes (23, rue Victor-Hugo,
40000 Mont-de-Marsan) ; Préfecture des
Landes (26, rue Victor Hugo, 40000 Mont-
de-Marsan).

Sud Ouest, toutes éditions, 5 octobre 2010

Lancement de la consultation

LGV Réseau ferré de France organisera le dialogue avec le public sur les fuseaux de tracé

Régions **Lancement de la consultation** C'est un long processus d'étude, de concertation avec les élus et de consultation du public qui s'annonce. La semaine dernière, le ministre de l'Écologie a entériné les fuseaux d'étude de la future ligne à grande vitesse (LGV) ferroviaire au-delà de **Bordeaux** en direction de Toulouse et de l'Espagne. Depuis hier, Réseau ferré de France (RFF) a lancé très officiellement la consultation du public. Il s'agit désormais d'aboutir progressivement aux tracés de la LGV elle-même. Tous les habitants des communes concernées par le fuseau de 1 000 mètres, où passeront les futures lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, sont appelés à s'exprimer soit par écrit, soit sur Internet (1). Il ne s'agit pas à ce stade de discuter l'opportunité du projet, mais de participer à l'élaboration du tracé et de faire prendre en compte les

mesures d'insertion, les enjeux fonciers et patrimoniaux, notamment individuels, et les conditions de réalisation des travaux. Tracés définitifs fin 2011 RFF s'engage à ce que tous les avis exprimés soient considérés. Ils feront l'objet d'une réponse globale dans le bilan de la consultation. La phase de consultation doit aussi permettre l'ouverture d'un dialogue sur les questions d'ordre personnel liées aux projets tracés. Trois garants de la consultation sont appointés. La consultation ouverte hier s'organisera en quatre temps, jusqu'au moment du choix des tracés définitifs, à la fin du troisième semestre 2011. (1)

Jean-Bernard Gilles

Direct Bordeaux 7 du 5 octobre 2010

GRAND PROJET DU SUD OUEST LA CONSULTATION DU PUBLIC EST LANCÉE



La future Ligne à grande vitesse permettra de relier Bordeaux à Toulouse et à l'Espagne en TGV

Le GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest), qui concerne notamment les futures lignes LGV vers Toulouse et l'Espagne, entre en phase 2. En effet, RFF (Réseau ferré de France) a mis en place depuis hier une grande consultation du public pour lui permettre d'exprimer son avis sur les aspects du projet qui le concernent. Les principaux intéressés sont évidemment les habitants des communes concernées par le fuseau de 1000 mètres où passeront les lignes LGV. Selon RFF, la connaissance du terrain des habitants ne pourra qu'enrichir les études de GPSO, et la consultation doit contribuer à définir

progressivement le meilleur tracé possible.

Comment participer ?

Depuis hier et jusqu'au 22 octobre, il est donc possible d'apporter sa contribution sur le dispositif de consultation du public. Les réponses apportées permettront à GPSO de mettre en place les 3 temps suivants de la concertation. Pour cela, il est possible de se rendre dans les mairies visées par le fuseau, les collectivités ou encore chez les partenaires qui ont accepté d'accueillir la consultation, et de se procurer un bulletin-réponse à renvoyer à RFF. Autre solution, le site internet www.gpso.fr, à la rubrique «consultation du public».

20 Minutes Bordeaux du 12 octobre 2010

TGV

La consultation est prolongée dans le Sud-Ouest

Réseau Ferré de France (RFF) a
décidé de prolonger jusqu'au 30
octobre la consultation du public
sur les futures lignes TGV
Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-
Espagne. Elles devraient voir le
jour à l'horizon 2020.

Pour participer : www.gpso.fr

Objectif Aquitaine, la Lettre du 12 octobre 2010

LGV

RFF prolonge la consultation

Compte tenu des difficultés pour tenir les délais de mise en place de la consultation sur le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (**GPSO**), Réseau ferré de France la prolonge **jusqu'au 30 octobre**.

RFF devait installer 160 points de consultation sous forme de totems dans les mairies des villes et villages concernés par le fuseau de 1.000 mètres des futures liaisons à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse et Bordeaux et l'Espagne. Dans un souci d'équité et pour permettre à chacun d'avoir du temps pour s'exprimer, Réseau ferré de France a allongé la période de consultation. A noter qu'il est possible d'y participer sur Internet.

www.gpso.fr

Direct Bordeaux 7 du 13 octobre 2010

**RFF PROLONGE LA
CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LE GRAND PROJET DU SUD OUEST**

Réseau Ferré de France a décidé de prolonger de quelques jours la première phase de la consultation du public sur le grand projet ferroviaire du sud ouest. La consultation, qui porte sur le dispositif de consultation du public, se poursuivra jusqu'au 30 octobre et non jusqu'au 22 comme annoncé initialement. Infos sur www.gpso.fr

Sud Ouest, édition Langonnais, du 13 octobre 2010

SAINT-MÉDARD-D'EYRANS

Informations sur la LGV

Langonnais **SAINT-MÉDARD-D'EYRANS**
Informations sur la LGV Un totem d'informations concernant la ligne à grande vitesse (LGV) a été mis en place par Grands projets Sud-Ouest (GPSO) sur la commune. Ce pupitre placé à l'accueil de la mairie est destiné aux administrés qui souhaitent avoir des informations détaillées sur le projet LGV. Il offre également la possibilité de s'exprimer par le biais de bulletin à enveloppes dispensées d'affranchissement. Ce pupitre restera en place jusqu'au vendredi 22 octobre. PHOTO PHILIPPE BRASSIE

Sud Ouest, édition Lot-et-Garonne, du 14 octobre

HOUEILLÈS

LGV : questions réponses

Landes de Gascogne **HOUEILLÈS LGV : questions réponses** Une vaste consultation, lancée par Réseau Ferré de France, se tient à la mairie de Houeillès au sujet du grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne. Des brochures, ainsi qu'un bulletin-réponse avec enveloppe affranchie, sont à la disposition du public. Ces documents traitent de l'essentiel à retenir et des acquisitions diverses : propriétés bâties, terres agricoles sylvicoles et viticoles, bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales. En outre, il est question d'inventaires écologiques, de reconnaissances géotechniques et hydro-géologiques, du tracé et de l'emprise d'une ligne nouvelle. Réseau Ferré de France attend les avis et les suggestions sur un tel dispositif. Date limite : le 22 octobre.

La Dépêche du Midi, édition Lot-et-Garonne, du 18 octobre 2010

Buzet-sur-Baïse

LGV : ça vous concerne

La LGV concernant la liaison Bordeaux-Italie via Toulouse entre dans la phase des 500 m d'emprise. Le projet concernant les régimes de dessertes, le choix du fuseau de passage font l'objet d'une consultation de la population du 4 au 22 octobre prochain.

Chaque agglomération concernée dispose de textes permettant à tout un chacun de se faire un avis.

Tracé d'une ligne nouvelle, emprise de cette ligne, influence sur le système écologique et reconnaissances hydrologiques, acquisition des propriétés bâties, des terres agricoles, sylvicoles et viticoles sont à votre disposition en mairie.

Le Courrier français de Gironde, édition du 15 au 21 octobre

À Suivre

● **RFF (Réseau ferré de France) a lancé le 4 octobre dernier** le premier temps de la consultation du public sur le Grand Projet ferroviaire du sud-ouest **[GPSO]**. L'objectif de cette consultation est de permettre que le public puisse prendre connaissance des enjeux et des impacts des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne et apporte les informations qu'il juge utiles pour la meilleure conception et insertion du projet dans son environnement. Sont concernés, en priorité, les habitants des communes touchées par le fuseau de 1.000 mètres où passeront les futures lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Si la première étape des études a permis de retenir le fuseau de 1.000 mètres, la deuxième étape consiste à rechercher le meilleur tracé possible pour ces deux lignes nouvelles à l'intérieur du fuseau. Ce tracé sera proposé au Comité de pilotage GPSO d'ici fin 2011 puis au ministère chargé des Transports pour approbation ; il fera ensuite l'objet d'une enquête d'utilité publique. Au cours de cette deuxième étape, la consultation va ainsi jouer un rôle majeur.

Avant cette échéance, plusieurs étapes d'études, de concertation et de consultation avec l'ensemble des acteurs vont se succéder.

Le Courrier Français du Lot-et-Garonne, édition du 15 au 21 octobre

Projet ferroviaire

RFF (réseau ferré de France) prolonge le premier temps de la consultation du public sur le Grand **Projet**

ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO, c'est-à-dire sur les Lignes à Grande Vitesse) jusqu'au 30 octobre. La première étape porte sur le dispositif de la consultation du public. Les avis et observations exprimés permettront à RFF d'améliorer si nécessaire le dispositif pour les trois temps suivants, en liaison avec les garants de la concertation GPSO. Le public peut participer à la consultation sous deux formes : sur le site Internet www.gpso.fr et par écrit en remplissant un bulletin-réponse (disponible dans les totems) ou sur papier libre et en le renvoyant à Réseau Ferré de France dans l'enveloppe fournie à cet effet (ou sur enveloppe libre). Plus de 160 points de consultations (totems) ont été installés dans les mairies concernées par le fuseau, les collectivités et chez les partenaires qui ont accepté d'accueillir la consultation.

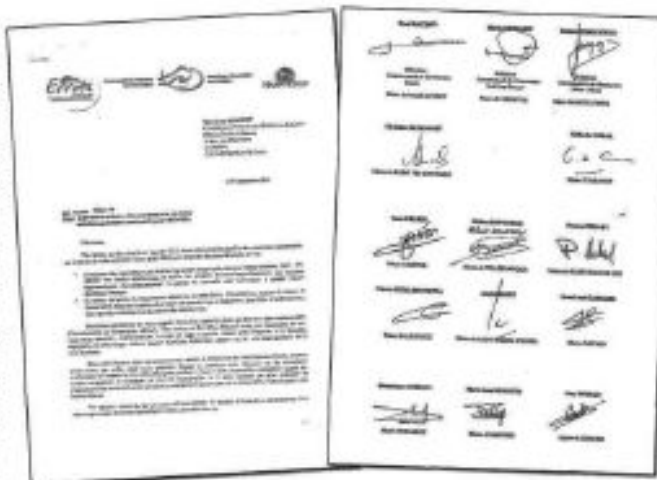
La Semaine du Pays Basque du 15 au 21 octobre

... AU BOYCOTT

LES ÉLUS ÉCRIVENT À RFF

Le 4 octobre dernier (et prolongé jusqu'au 30), la consultation publique de RFF sur le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) a fait bondir les élus opposés depuis le début au projet LGV. La réponse est unanime et le boycott général. Dans leur lettre envoyée à RFF, les élus affirment : « *Actes du fait que nous n'avons jamais été consultés au sujet de la concertation, nous n'acceptons pas que soient installés les trains dans nos terres* » (NDLR : dans les mairies, les collectivités et les partenariats ayant accepté d'accueillir l'opération, des « totems » avec brochures et bulletins ont été installés de façon à ce que tout le monde puisse s'informer et laisser une observation). D'où la présence de ces totems dans cinq lieux uniquement pour tout le Pays basque : la mairie de Bayonne, le siège de la Cabus, la sous-préfecture, la Direction départementale du territoire et de la mer à Anglet et la mairie d'Arangou. Quant à la demande de RFF « d'organiser des rencontres pour étudier les enjeux auxquels est confronté notre territoire. Ceci, après d'élever nos études d'urbanisme... », la réponse est la même : « *Nous ne souhaitons pas mettre à disposition de votre bureau d'études d'autres informations que celles dont toute personne morale ou physique peut disposer sur les documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'enquête publique.* » Tout cela pour une seule et unique raison : « *Il nous semble difficile d'associer l'image de notre commune à un mécanisme de concertation sur votre projet de ligne à grande vitesse pour lequel nous sommes ne pas avoir été consultés, mais qu'ayant à plusieurs reprises exprimé nos attentes, fait des études et formulé des positions concrètes.* »

A. G.



ROLAND HIRIGOYEN

Président de la Communauté de communes Nive-Adour



« Nous sommes invités régulièrement aux réunions proposées par RFF et le préfet et nous y allons pour tenter de faire entendre notre voix. Malheureusement, à chaque fois, on nous dit que ce n'est pas la sujet. Alors je ne vote pas pourquoi nous faciliterions la tâche de RFF ! En revanche, nous alertons nos agriculteurs et nos habitants du danger qu'ils courent en leur donnant des informations. Après, libre à eux de faire ce qu'ils veulent. Mais jamais les municipalités n'aident RFF. S'ils veulent avoir des éléments sur les urbanisations futures ou les sondages des terrains, elles sont publiques, ils peuvent venir les chercher. On ne fait aucune attention d'informations. D'ailleurs, on n'a pas encore reçu de lettre du préfet, ce qui montre bien qu'il n'y a aucune illégalité dans notre comportement. »

PAUL BAUDRY

Président de la Communauté de communes Errozi



« Nous sommes mandatés pour représenter nos administrés. Or, à chaque fois que l'on a voulu s'exprimer dans une réunion, on n'a jamais été écouté. Même la venue de Marie-Line Meaux, qui était très à l'écoute, n'a été organisée que pour calmer les esprits. Mais je peux vous dire qu'ils ne sont pas calmés, quand on nous parlait d'une ligne élargie à 60 % il y a quelques mois et réduite à 25 % désormais. Alors, cette concertation, c'est de la poudre aux yeux pour faire croire qu'on a demandé aux gens leur avis. Plutôt que de perdre notre temps avec ça et de laisser penser à RFF que tout ce cinéma porte des fruits, les commissions que nous avons mises en place continuent de travailler, nous avons des contacts de plus en plus poussés avec l'Espagne, nous allons missionner des bureaux d'études de façon à ce que RFF ne puisse plus nous ignorer. Bref, nous aurons de quoi proposer une vraie alternative, et ce avant le lancement de l'enquête publique. »

MICHEL HIRIART

Président de la Communauté de communes Sud Pays Basque



« On nous demande de mettre à disposition de RFF des fonctionnaires et des élus, ainsi que d'accueillir des totems pour la consultation publique. Mais on ne va pas collaborer à un projet que l'on juge inutile, inefficace et néfaste pour le territoire. Car en plus de ne pas avoir été écoutés, on n'arrive pas à obtenir de RFF les informations qu'on leur demande. On nous répond que le projet n'est pas terminé, qu'il faut attendre de nouvelles études, etc. Mais une concertation, qu'est-ce, sinon donner et recevoir ? Il faut que ça marche dans les deux sens. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi, de notre côté, nous menons des travaux sur des sujets techniques et juridiques, pour pointer les incohérences du projet et proposer une solution alternative. Quand on leur mettra nos résultats sous le nez, RFF ne pourra plus nous ignorer... »

INDISCRÉTION

En Pays basque, la consultation publique lancée par RFF, qui devait se terminer le 22 octobre mais a finalement été prolongée jusqu'au 30, ne semble pas attirer les foudres. À la sous-préfecture, en mairie de Bayonne ou au siège de la Cabus, pas grand monde n'est passé pour déposer un bulletin dans l'urne. Quant à la mairie d'Arangou ou la DDTM (et à Anglet), « on n'a vu personne ». *Avant de sortir ou laisser du calendrier, une réunion s'est tenue hier*

soit, jeudi 14 octobre, avec RFF et les élus concernés pour montrer dans le sifflet » à partir du fusain arrêté le 26 septembre dernier. Or, le dernier fusain officiel est celui qui a été arrêté le 27 juin 2010 et accusé au Premier ministre pour approuver. Les services de RFF auraient-ils déjà effilé le tract en cours de l'été ? Dans ce cas, quel sera le poids de la consultation publique qui, justement, a recatée à côté RFF à définir le meilleur tract possible ? Réponse au prochain numéro.